

PROXIMUS+ World – RÈGLEMENT DU JEU

Article 1 - Conditions du jeu

Ces règles définissent les conditions du jeu organisé par Proximus S.A, une société anonyme, opérant sous le nom commercial Proximus, ci-après dénommée "Proximus". Ces conditions sont complémentaires aux Conditions Générales relatives à l'utilisation de l'application Proximus+, qui sont également applicables. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions Générales de Proximus+ et les dispositions de ces règles du jeu, ces dernières prévaudront. Les participants sont présumés connaître le contenu de ces règles. La participation à ce jeu suppose l'acceptation sans réserve de ces règles par les participants. Aucune contestation ne sera admise à cet égard. Les règles sont disponibles sur proximus.be/proximusplus.

Article 2 - Procédure du jeu et attribution des prix

Pendant la période du 1/1 au 31/08/2026 inclus, les utilisateurs auront la possibilité de participer au jeu Proximus+ World ainsi qu'à trois jeux dans l'application Proximus+. La participation permettra aux utilisateurs de collecter des tickets. La collecte de ces tickets donnera aux participants la possibilité d'échanger ces tickets contre des récompenses.

1. Aperçu du jeu

Le jeu de plateau Proximus+ World est un jeu interactif disponible dans l'application Proximus+. Les participants lancent le dé quotidiennement, atterrissent sur des cases interactives et participent à des mini-jeux ou des quiz liés à Proximus+. L'objectif est de connecter la ville et de gagner des tickets, qui peuvent être échangés contre des récompenses.

2. Gagner des tickets

Les participants peuvent gagner des tickets en atterrissant sur des cases basées sur des activités. Sur chaque case, il est possible de collecter des tickets. Chaque case a un but spécifique :

- Cases 'Mini-Game' : Jouez à des mini-jeux et gagnez jusqu'à 250 tickets.
- Cases 'Lucky Tile' : Faites tourner la roue pour avoir la chance de gagner 100, 200, 500, 1000 ou 2000 tickets, ou un lancer de dé supplémentaire pour la journée. Des réponses correctes aux questions liées aux fonctionnalités de l'application Proximus+ sont nécessaires pour gagner les tickets ou le lancer de dé supplémentaire.
- Cases "Did you know?" : Apprenez-en plus sur les services Proximus et gagnez 150 tickets.
- Cases 'Connector' : Passez sur les 9 cases 'Connector' pour gagner 1000 tickets.
- Case 'Start/Finish' : Atterrissez ou passez sur la case Départ/Arrivée pour gagner 500 tickets.

3. Utilisation des tickets

Les tickets peuvent être utilisés pour réclamer diverses récompenses. Les participants peuvent consulter leur solde de tickets et les récompenses disponibles sur la page de profil en cliquant

sur le bouton Ticket en haut à droite du plateau. Tous les tickets gagnés pendant le jeu Proximus+ World doivent être échangés contre des récompenses avant le 31 août 2026. Tous les tickets non échangés à cette date seront perdus et réinitialisés à zéro. Proximus ne sera pas tenu responsable des tickets non utilisés ou de toute perte potentielle de récompenses due à l'expiration des tickets.

4. Récompenses

Les récompenses sont catégorisées en quatre types : Exclusive, Big, Medium et Small. Les récompenses sont disponibles selon le principe du premier arrivé, premier servi et ne peuvent être réclamées qu'une seule fois par participant. Les catégories et les récompenses correspondantes sont les suivantes :

- **Prix Exclusive :** 15 bons multi-marques de 250 € chacun, en échange de 60.000 tickets. Ces bons peuvent être utilisés chez divers vendeurs, y compris mais sans s'y limiter :
 - Bol
 - Zalando
 - Amazon
 - Carrefour
 - Mediamarkt
 - ...
- **Prix Big:** 200 bons de 100 € chacun, en échange de 40.000 tickets.
 - Bol : 40 bons
 - Zalando : 40 bons
 - Amazon : 40 bons
 - Carrefour : 40 bons
 - Mediamarkt : 40 bons
- **Prix Medium:** 6.200 bons de 20 € chacun, en échange de 19.500 tickets.
 - Bol : 1.240 bons
 - Zalando : 1.240 bons
 - Amazon : 1.240 bons
 - Carrefour : 1.240 bons
 - Mediamarkt : 1.240 bons
- **Prix Small:** 18.000 bons de 5 € chacun, en échange de 5.000 tickets.
 - Bol : 4.500 bons
 - Zalando 4.500 bons
 - Amazon : 4.500 bons
 - Carrefour : 4.500 bons

Les récompenses peuvent être réclamées jusqu'au 31 août 2026, dans la limite des stocks disponibles. Après cette date, les tickets seront réinitialisés. Proximus se réserve le droit d'ajouter de nouvelles récompenses au jeu Proximus+ World à tout moment. Les participants seront informés de toute nouvelle récompense par des notifications dans l'application Proximus+ et d'autres canaux de communication jugés appropriés par Proximus. Les conditions des bons, y compris mais sans s'y limiter leur validité et les restrictions d'utilisation, sont déterminées par le vendeur émetteur et sont disponibles sur Arteel, la plateforme où les clients peuvent choisir leurs bons. En cas de problème technique avec le bon, le client peut contacter le service client d'Arteel. Tout litige concernant les conditions des bons doit être résolu directement avec le vendeur. Proximus décline toute responsabilité à cet égard. Proximus n'est

pas responsable de la qualité, de la sécurité, de la légalité ou de tout autre aspect des produits ou services achetés à l'aide des bons fournis en tant que récompenses. Tout problème ou litige concernant les produits ou services achetés avec les bons doit être adressé directement au vendeur concerné.

5. Lancers de dés

Les participants peuvent lancer le dé une fois par jour en appuyant sur le bouton des dés dans le jeu de plateau. Des lancers de dés supplémentaires peuvent être gagnés en atterrissant sur des cases 'Lucky-tile'.

6. Mini-game

Le plateau est divisé en quatre quadrants, chacun présentant des mini-jeux thématiques :

- Associez des achats intelligents pour obtenir des remboursements avec Cashback Combo.
- Course de jetpack à travers la ville avec Jetpack Competition.
- Explorez les événements locaux et évitez les obstacles avec City Explorer.
- Éliminez les habitudes de gaspillage pour restaurer l'énergie avec Energy Slice.

Les participants peuvent gagner 250 tickets supplémentaires en atteignant le score cible pour chaque jeu. Si le score cible n'est pas atteint, le jeu peut être rejoué pour le plaisir ou pour s'entraîner.

7. Quarterly Quests

Trois Quarterly Quests sont introduites au cours de l'année. Le premier jeu se déroule du 2.1 au 31.03.2026 inclus. Le deuxième jeu se déroule du 1.4 au 30.06.2026 inclus. Le troisième jeu se déroule du 1.07 au 31.08.2026 inclus. Les participants peuvent jouer à ces jeux indéfiniment sans lancer les dés pour battre leur meilleur score. Des classements mensuels suivent les meilleurs performeurs, avec des récompenses pour les 50 premiers participants :

- Position 1 : bon de 200 €.
- Positions 2-20 : bon de 15 €.
- Positions 21-50 : 1000 tickets supplémentaires pour Proximus+ World.

Les deux premières Quarterly Quests ont trois classements mensuels, la troisième Quarterly Quest en compte deux. Les gagnants seront sélectionnés à la fin de chaque mois et le classement sera réinitialisé le premier jour du mois suivant. Le participant qui termine en première position pour un mois donné ne sera pas éligible à un prix les mois suivants pendant que le Quarterly Quest actuel est en cours. Cependant, il sera éligible aux prix des autres Quarterly Quests.

8. La journée "Tourner la roue"

Chaque troisième jeudi du mois, de janvier à août 2026, une journée "Tourner la roue" est organisée. Ce jour-là, chaque joueur peut tourner la roue une fois et tenter de gagner l'un des prix suivants :

- 1 bon multi-marques d'une valeur de 100 €

Formatted: Font: (Default) Segoe UI, 10,5 pt, Ligatures: None

Formatted: Font: (Default) Segoe UI, 10,5 pt, English (United Kingdom), Ligatures: None

- 100 bons Bol de 5 € chacun
- 400 tickets supplémentaires pour Proximus+ World.
- 300 tickets supplémentaires pour Proximus+ World.
- 200 tickets supplémentaires pour Proximus+ World.
- 100 tickets supplémentaires pour Proximus+ World.

Le tournage de la roue est disponible uniquement ce jour spécifique et le prix ne peut être gagné que si le participant répond correctement à la question supplémentaire liée aux services de l'application Proximus+. Les tickets supplémentaires sont automatiquement ajoutés au solde de tickets du participant.

Article 3 - Conditions de participation

L'âge minimum de participation est fixé à 18 ans. Les participants doivent être domiciliés en Belgique. De même, Proximus peut à tout moment suspendre ou exclure une personne du jeu pour non-respect d'une ou plusieurs conditions de ces règles ou en cas d'abus (par exemple, participation via un script, etc.), de fraude ou de participation de mauvaise foi. Le jeu est ouvert à tous, sauf :

- Toutes les personnes impliquées dans l'organisation du jeu.
- Les membres de la famille et les proches jusqu'au troisième degré des personnes exclues mentionnées ci-dessus.

Article 4 - Identification

L'identité du participant est établie sur la base des données fournies par le participant lors du téléchargement de l'application Proximus+. Proximus ne peut être tenu responsable si l'identification d'un participant est impossible en raison de données incorrectes ou incomplètes fournies par le participant. L'utilisation de fausses données entraîne l'exclusion du participant.

Article 5 - Responsabilité Proximus n'est pas responsable des éventuels dommages, blessures corporelles, accidents ou décès pouvant résulter de l'obtention de l'un des prix et/ou de la participation à l'un des jeux. Proximus ne peut en aucun cas être tenu responsable des dommages directs, indirects, matériels, immatériels ou corporels pouvant résulter de l'utilisation du prix. Dans de tels cas, le gagnant doit contacter le fabricant du prix. Si le prix comprend un billet d'entrée à un concert, un film ou un événement, ou un parc d'attractions, le gagnant n'aura droit à aucune forme de compensation en cas d'annulation. Proximus n'est pas responsable des éventuelles défaillances de la poste et/ou des entreprises de livraison (retard, dommage, grève, perte ou autre) lors de l'envoi éventuel des prix. Proximus ne peut être tenu responsable si le concours doit être modifié, suspendu ou annulé en raison de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Proximus ne peut également être tenu responsable de tout problème technique de quelque nature que ce soit ou de problèmes de communication. La participation implique l'acceptation des caractéristiques spécifiques de l'internet, notamment en ce qui concerne les capacités techniques et le temps de réponse lors de la consultation, de l'interrogation, du transfert d'informations, les risques d'interruption et, plus particulièrement, les risques inhérents à toute connexion/transmission via l'internet, l'absence de protection de certaines données contre le vol potentiel et les risques de contamination par des virus circulant sur l'internet. Aucune plainte ne peut être déposée auprès de Proximus concernant ces restrictions.

Article 6 - Protection de la vie privée

Les données personnelles que les participants communiquent à Proximus seront stockées dans les bases de données de Proximus (Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles). Elles seront utilisées aux fins du jeu et, avec l'accord du participant, pour des campagnes d'information ou de promotion liées aux produits et services du groupe Proximus. Les données sont traitées conformément à la politique de confidentialité de Proximus, qui informe les participants sur la manière dont ils peuvent ajuster leurs paramètres de confidentialité.

Article 7 - Surveillance, plaintes et procédures

Proximus surveille le bon déroulement du jeu. En aucun cas, des informations écrites ou orales ne seront fournies. Toute plainte concernant ce jeu doit être envoyée par écrit, au plus tard 30 jours calendaires après la fin du jeu, à l'adresse suivante : Proximus, Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles. En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles sont compétents. Ce jeu est soumis au droit belge.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle liés au jeu Proximus+ World, y compris mais sans s'y limiter la conception du jeu, les graphismes, les textes et les logiciels, sont la propriété de Proximus S.A. ou de ses concédants. Les participants bénéficient d'une licence limitée, non exclusive et non transférable pour utiliser l'application Proximus+ et participer au jeu à des fins personnelles et non commerciales uniquement. Toute utilisation, reproduction ou distribution non autorisée du jeu ou de son contenu est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires.

Article 9 - Droit de modifier les règles du jeu

Proximus est autorisé à modifier ces règles du jeu à tout moment. Dans ce cas, Proximus informera les participants par e-mail ou via une notification dans l'application Proximus+ et précisera la date à partir de laquelle les règles du jeu modifiées prendront effet. Si aucune date n'est précisée, les modifications s'appliqueront dès que les participants seront informés ou prendront connaissance des modifications. Si les participants n'acceptent pas ces modifications, ils peuvent mettre fin à leur participation au jeu Proximus+ World et à l'utilisation de l'application Proximus+ immédiatement et gratuitement.

Article 10 - Résiliation et suspension

Les participants peuvent mettre fin à leur participation au jeu Proximus+ World à tout moment et gratuitement en désinstallant l'application Proximus+ ou en informant Proximus de leur décision de mettre fin à leur participation. Proximus se réserve le droit de suspendre temporairement le jeu Proximus+ World afin de procéder à des mises à jour ou pour toute autre raison jugée nécessaire par Proximus. Proximus peut mettre fin au jeu Proximus+ World à tout moment, sur simple notification par e-mail, sans préavis ni compensation due aux participants.

Article 11 - Dispositions générales

Dans le cas où une ou plusieurs dispositions de ces règles du jeu seraient jugées invalides ou inapplicables par un tribunal compétent ou par toute action législative ou administrative future, cette décision ou action n'annulera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions de ces règles du jeu. Ces dispositions invalides ou inapplicables seront remplacées par des dispositions qui accomplissent - dans la mesure du possible - l'objectif initial de ces dispositions.

Tous droits réservés, Proximus, 1/1/2026